



## Procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2026

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIPORTE, M. Serge BAVARD ; M. Dominique DUCHAMP ; M. Patrick AVENTINO ; Me Chantal BRUNOT, M. Jean-Pierre BROCARD, Me Yolande BRUNOT ; Me Mylène LAMBERT ; M. Valentin NUTTINCK ; Me Josiane RAYMOND. M. Frédéric BARANDE STARCK ; M Jérôme CHIONO. M. Philippe BRUNOT.

Absents Excusés : Me Marie Luce BON (procuration à Me Yolande BRUNOT) ; Me Michèle BAUDOIN (procuration à Me Annick NIPORTE), M. Rémy AUBRY, (procuration à M. Serge BAVARD) ; M. Sébastien WALLE ; M. Christophe BOURGEOIS

**Madame Yolande BRUNOT est désignée secrétaire de séance.**

---

### 1- Approbation du procès-verbal du 2 février 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à la majorité, avec 15 voix pour et 2 abstentions (M. Chiono et M. Barande-Starck).

### 2- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 avant vote du Compte Financier Unique.

Dans l'attente du vote du Compte Financier Unique 2025, et afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026, le Conseil municipal, à l'unanimité, procède à la reprise anticipée des résultats comme suit :

#### Budget principal

- Affecter en section d'investissement (compte 1068) : 1 469.612.40 €
- Reporter en section de fonctionnement (compte 002) : 363 118.48 €
- Le solde d'investissement sera repris au compte 001 en dépenses pour un montant de 1 154 556.17 €

#### Budget eau et assainissement

- Reporter en section de fonctionnement (compte 002) : 362 367.71 €
- Le solde d'investissement sera repris au compte 001 en recettes pour un montant de 234 565.77 €

#### Budget Lotissement

- Reporter en section de fonctionnement (compte 002) : 103 354.33 €
- Le solde d'investissement sera repris au compte 001 en dépenses pour un montant de 84 311.68 €

### 3- Règlement budgétaire et financier

Dans le cadre de l'adoption du référentiel M57 et en raison de la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement, la commune doit se doter d'un règlement budgétaire et financier. Après présentation du document, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### 4- Maison des associations : Autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP

Le Conseil municipal procède à l'actualisation des crédits de paiement relatifs au projet de construction de la maison des associations, afin de tenir compte de l'état d'avancement réel de l'opération. L'échelonnement des crédits de paiement est ajusté en conséquence.

Cette actualisation est adoptée à l'unanimité comme suit :

| CP/Crédits budgétaires    |                          | Réalisé en 2025 | RAR+ Prévisionnel 2026 | Prévisionnel 2027 | TOTAL       |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------|
| Dépenses d'investissement | 2031                     | 52 216 €        | 28 000 €               | 22 528 €          |             |
|                           | 2033                     | 324 €           | 3 000 €                | 0 €               |             |
|                           | 2188                     |                 | 800 €                  |                   |             |
|                           | 2313                     | 116 541 €       | 1 259 000 €            | 1 987 591 €       |             |
|                           | 238 (avance)             |                 | 60 000 €               | -60 000 €         |             |
|                           | TOTAL                    | 169 081 €       | 1 350 800 €            | 1 950 119 €       | 3 470 000 € |
| Recettes                  | Subventions              |                 |                        |                   | 1 400 000 € |
|                           | FCTVA                    |                 |                        |                   | 569 000 €   |
|                           | Autofinancement/ Emprunt |                 |                        |                   | 1 501 000 € |

## 5- Vote des 3 taxes directes locales

Pour l'année 2026, le Conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 34,20 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,85 %
- Taxe d'habitation : 15,94 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

## 6- Budgets primitifs 2026 – Commune - Eau et assainissement- Lotissement des Vignes

Les budgets primitifs 2026 (commune, eau et assainissement, lotissement des Vignes) sont présentés en détail.

Concernant le budget principal :

- des ajustements sont opérés, notamment sur les dépenses d'énergie, d'assurance et de personnel ;
- les recettes fiscales sont reconduites à titre conservatoire, dans l'attente des notifications de l'État ;
- certains revenus locatifs sont revus à la baisse en raison de travaux nécessaires.
- En investissement, seuls les crédits des dépenses récurrentes et les projets engagés sont inscrits, dont la maison des associations financée en partie par emprunt. Les membres du conseil élus prochainement auront la possibilité d'inscrire de nouveaux crédits correspondant à leur programme.

Le budget eau et assainissement prévoit notamment un diagnostic des réseaux et le paiement du déploiement de compteurs en télérelève.

Le budget lotissement intègre la vente d'une parcelle et l'achèvement des travaux.

Les budgets sont adoptés comme suit :

- Budget principal : 15 voix pour, 2 abstentions (M. Chiono et M. Barande-Starck)
- Budget eau et assainissement : adopté à l'unanimité
- Budget lotissement : adopté à l'unanimité

### Les budgets 2026 en chiffre

Le budget principal

#### FONCTIONNEMENT

Recettes : 3 059 316.48 €

Dépenses : 3 036 721.00 €

#### INVESTISSEMENT

Recettes : 3 824 438.40 € dont 193 659.00 € en RAR

Dépenses : 3 729 564.00 € dont 508 715.23 € en RAR

Le budget eau et assainissement

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 373 800.00 €

Recettes : 505 047.71 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 332 680.00 €

Recettes : 510 565.77 €

Le budget lotissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 462 183.32 €

Recettes : 499 899.49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 443 383.32 €

Recettes : 443 383.32 €

**7- Cession des terrains**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la cession de plusieurs parcelles :

- au GFA Deulvot-Veronnes pour une surface totale de 50 728 m<sup>2</sup>, pour un montant de 25 364 € ;
- à Monsieur André Voisin pour une parcelle de 1 590 m<sup>2</sup> au prix de 795 €.

Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

**8- Acquisitions de terrains**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise également l'acquisition de parcelles appartenant au GFA Deulvot, pour une superficie totale de 735 m<sup>2</sup> et un montant de 367,50 €.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

**9- Questions des conseillers et informations diverses**

**- Droit de Chasse**

Le Conseil municipal autorise la société de chasse de Chevaillon, représentée par Monsieur Rémy Clerc, à exercer le droit de chasse sur les parcelles ZM n°50 et 51 (3,15 hectares), à compter du 1er avril 2026. Cette autorisation est renouvelable par tacite reconduction, avec un préavis de six mois.

**- Intervention de M. Jean-Pierre Brocard :**

M. Brocard attire l'attention du conseil sur l'état sanitaire du terrain occupé par les gens du voyage. Il suggère que la commune étudie la possibilité de mettre à disposition des toilettes chimiques afin de prévenir ce type de désagrément.

La séance est levée à 20h40

La secrétaire de Séance (d'installation du conseil municipal)

Hirminia GARCIA



Le Maire

Serge Bavard

